



Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

RENAULT : FO ÉVITE LES LICENCIEMENTS

Après de longues négociations, FO a décidé de signer l'accord intitulé « transformation des compétences des fonctions globales Renault SAS ». Cet accord s'inscrit dans le cadre du Plan d'économies du Groupe Renault annoncé le 29 mai dernier, qui doit réduire les coûts fixes du constructeur de plus de deux milliards d'euros, dans le monde, sur 3 ans, à l'horizon 2022. Il se traduit notamment par la réduction de 2 500 emplois en France dans l'ingénierie et le tertiaire.

Pas de départs contraints : voilà ce que FO a négocié et obtenu dans le nouvel accord sur la transformation des compétences chez Renault, qu'elle décide de signer au service d'une priorité : **défendre et préserver le maintien dans l'emploi**. Sur les 2 500 emplois concernés par le plan d'économies du groupe, 1 900 feront finalement l'objet d'un **plan de départs volontaires**, les 600 restants s'étant fait par départs naturels cette année. Ce plan propose en outre des départs en retraite anticipée, **des mesures d'aides financières** ou des **dispositifs d'accompagnement des salariés** qui choisiront de partir dans le but de réaliser un projet professionnel en dehors de l'entreprise. **Sécuriser tous les parcours professionnels**, que ce soit pour ceux qui partent ou ceux qui restent, était également essentiel pour notre organisation syndicale.

En parallèle, cet accord va permettre d'anticiper l'adaptation et le développement des nouvelles compétences et de répondre aux besoins de transformation profonde des métiers du secteur automobile. Le périmètre de cet accord concerne les 15 000 salariés des 4 établissements d'Ile-de-France : Lardy, Siège, Technocentre, Villiers-Saint-Frédéric y compris les Ingénieries hébergées des usines de Cléon et du Mans.

Concernant ceux qui resteront, **la transformation des compétences en interne** passera, entre autres, par le recours négocié du **dispositif « Activité Réduite pour le Maintien de l'Emploi » (A.R.M.E)⁽¹⁾** afin d'assurer des formations sur du temps chômé. Au moins 400 des salariés concernés par la baisse d'activité seront ainsi accompagnés pour la **montée en compétences ou la reconversion pour l'année 2021 avec un salaire maintenu à 100 %**. Afin de **sécuriser l'avenir de ces salariés, FO a aussi obtenu** l'accompagnement de l'évolution vers des métiers d'avenir, notamment pour les métiers considérés comme « vulnérables » avec, en parallèle des formations classiques, le développement de parcours formatifs spécifiques et diplômants. Notre organisation a également arraché le recrutement de 250 CDI minimum en 2021 sur des compétences stratégiques pour l'avenir et de 850 alternants d'ici 2022.

FO veillera sans cesse et avec vigilance à l'application des termes de l'accord, en jouant pleinement son rôle **au sein des commissions paritaires d'application**. Elle sera également des plus attentives à la prévention des risques psychosociaux en cette période difficile.

Pour FO, le salut de Renault passe par le salut des salariés, les salariés font partie de la solution, ce sont eux qui sont porteurs des compétences, pour la pérennité de notre industrie et de nos emplois.

Paris, le 16 novembre 2020

Contact :

Mariette RIH Déléguée Syndicale Centrale FO Renault 06 83 53 88 97

Valentin RODRIGUEZ Secrétaire Fédéral en charge de l'industrie automobile 06 82 66 64 60

⁽¹⁾ Plus de détails sur le dispositif A.R.M.E. : fo-metaux.com